

DETRIL SANIBIO - Gamme traitement des eaux

GEL DE TRAITEMENT BIOCHIMIQUE DES CANALISATIONS



- **Complexe biochimique à base d'enzymes spécialement sélectionnées pour le traitement des canalisations.**
- **Elimine à la source les remontées d'odeurs nauséabondes et laisse un parfum frais rémanent.**
- **Permet de traiter les résidus de matières organiques (cheveux, cellulose, excréments, savon...) qui obstruent les canalisations.**
- **Nettoie et assainit.**
- **Utilisable également pour le traitement des WC chimiques.**
- **Forme une pellicule qui prévient la formation du tartre.**
- **Non classé toxicologiquement, biodégradable et ininflammable.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide visqueux vert.
- Parfum frais rémanent.
- Détruit les mauvaises odeurs.
- pH de la solution concentrée à 20°C : $1,4 \pm 0,5$.
- Densité à 20 °C : $1,00 \pm 0,02$.
- Ininflammable.
- Préparation aqueuse à base d'un complexe enzymatique, de divers tensio-actifs, d'un agent assainissant, d'un parfum destructeur d'odeurs, de séquestrant du calcaire, d'inhibiteur de corrosion et d'un agent de contrôle de la rhéologie.
- Micro-organismes naturels de classe I, selon la directive Européenne 2000/54/CE (micro-organismes sans danger pour l'homme ou les animaux).
- Liquéfie et biodégrade les agrégats organiques.
- Permet d'assainir et de combattre la fermentation responsable des mauvaises odeurs.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- En cas de projections oculaires et cutanées, laver à l'eau.
- Non classé toxicologiquement.

MODE D'UTILISATION :

Faire couler de l'eau chaude avant utilisation.

Démarrage :

- Verser environ 20 cl de **DETRIL SANIBIO** dans les canalisations.
- Laisser agir, si possible sans faire couler de l'eau pendant 6 heures environ pour un traitement efficace.

Entretien :

- Introduire 1 à 2 fois toutes les semaines 5 cl de **DETRIL SANIBIO** dans les canalisations.
- Eviter de faire couler de l'eau pendant 6 heures.

Remarque : quantités indicatives, doubler les doses dans le cas d'un fort engorgement.

APPLICATIONS :

- Elimination des résidus organiques dans les canalisations.